

ARRÊTÉ

Circulation alternée et stationnement interdit route des Baux, en agglomération, sur la portion nécessaire aux travaux. Travaux réalisés par l'entreprise MIDITRACAGE sise 10 rue de la Glacière, ZI Les Bagnols à 13127 VITROLLES, à compter du 07 avril 2025 et pour une durée de 15 jours calendaires.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de l'entreprise MIDITRACAGE, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de pose de signalisation horizontale,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux de pose de signalisation horizontale, route des Baux, en agglomération, pendant les heures d'intervention, sur la portion nécessaire aux travaux réalisés par l'entreprise MIDITRACAGE, à compter du 07 avril 2025 et pour une durée de 15 jours calendaires :

- La circulation sera alternée et le stationnement interdit

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit, L'entreprise devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, L'entreprise sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier, L'entreprise devra contacter les riverains et s'entendre avec eux afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale de Maussane les Alpilles et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise MIDITRACAGE,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale de Maussane les Alpilles,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 03 avril 2025

Publication site internet de la commune le : 03/04/2025

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

